

On nous dit que si nous ne renvoyons pas ce bill au comité plénier, cela équivaldrait à imposer la clôture. Doit-on prendre au sérieux les arguments avancés à cet effet? Si l'opposition officielle avait réussi à négocier un temps de débat raisonnable avec les autres partis à la Chambre, le gouvernement n'aurait pas à endosser la responsabilité de fixer unilatéralement un délai pour ce débat. Lorsque les députés de l'opposition parcourent le pays en invoquant une prétendue répression politique, qu'ils disent aussi aux Canadiens que toutes les modifications procédurales ont été adoptées par tous les députés à la Chambre après des années de temporisation.

En ce qui concerne le renvoi du bill, l'argument avancé est que nous avons besoin d'une période de discussion et de débat plus prolongée. Nous parlons déjà de ce sujet à la Chambre depuis des années. On a prononcé pendant des heures des discours politiques sur la nécessité de modifier le Règlement, de fixer des délais au débat, de mettre fin à ce que l'on appelait une paralysie législative. Que les députés de l'opposition disent donc au peuple ce que le gouvernement et l'actuel premier ministre ont fait pour adapter les règles parlementaires canadiennes aux besoins du pays et pour les aligner sur les règles des démocraties parlementaires éclairées des autres pays du monde. Qu'ils expliquent donc comment ils dépensent les \$200,000 qui sont alloués aux partis de l'opposition afin qu'ils puissent effectuer les recherches qui permettront à la démocratie parlementaire de s'épanouir. Pendant ses années d'opposition, le très honorable député de Prince-Albert n'a cessé de dire que l'opposition avait besoin de ce genre d'allocation, mais il a fallu attendre le gouvernement actuel, que l'on accuse maintenant d'être dictatorial, pour faire adopter la législation appropriée.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député invoque le Règlement.

M. MacInnis: J'interviens à ce stade du débat pour invoquer le Règlement. Je me réfère à la décision rendue par monsieur l'Orateur, juste avant qu'il ne quitte le fauteuil, lorsqu'il a attiré l'attention de l'honorable député sur le fait que ses propos étaient hors du sujet. Lorsque le député a mentionné l'assiduité des membres de ce côté-ci de la Chambre, il ne faisait pas allusion à l'honorable député d'Edmonton qui siège du même côté que lui. Il a également mentionné les \$200,000 dépensés par le chef de l'opposition, mais il a omis de parler de la somme supérieure à 1 million de dollars dépensée par le cabinet du premier ministre. Si l'on aborde de tels sujets à propos des projets de loi à l'étude, la tâche de la présidence s'avérera difficile si nous suivons tous l'exemple de l'honorable député.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député a signalé à la présidence le fait que le secrétaire parlementaire s'écartait peut-être quelque peu du cadre général de l'amendement à l'étude. J'inviterais donc l'honorable député à s'en tenir à la motion, telle qu'elle a été modifiée, dont est maintenant saisie la Chambre.

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, certaines des observations que je fais ce soir doivent certainement être valables puisqu'elles suscitent tant d'émoi de l'autre côté de la Chambre. Lorsque le leader de l'opposition officielle à la Chambre s'est engagé hier soir dans une intervention totalement déplacée, aucune voix ne s'est élevée de notre côté pour lui demander de revenir à une discussion pré-

cise du projet de loi en troisième lecture. L'attitude manifestée par l'opposition officielle à l'égard de la démocratie est bien intéressante.

Comme nous en arrivons à voter sur cette mesure importante, il me semble que l'ennemi principal que nous ayons à affronter n'est sans doute pas la confusion, comme le prétendent nos opposants mais, après dix années de spéculations et de conjectures, l'incertitude. Je reçois de plus en plus de lettres de personnes dans tout le Canada qui me disent: «Quoi que vous vouliez faire, s'il vous plaît, faites-le». Ce climat d'incertitude est le seul véritable ennemi. Le commerce peut s'accommoder de la certitude, mais non de l'incertitude. Les professions libérales et les travailleurs de notre pays peuvent vivre dans la certitude, mais non dans l'incertitude. L'amendement de l'honorable député ajouterait simplement à l'incertitude qui existe déjà au Canada.

Tout comme bien des députés de cette Chambre, j'accueille avec satisfaction l'annonce faite par le ministre des Finances selon laquelle d'autres améliorations sont à l'étude. N'importe quel bon amendement, quelle que soit sa source, doit être pris en considération. Que les amendements proviennent de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre—comme ce sera, nous l'espérons, le cas—ils doivent recevoir la même attention.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La Chambre est justement saisie d'un amendement.

M. Perrault: Il est à l'étude et il se pourrait qu'on découvre qu'il fasse défaut. Si cette nouvelle mesure fiscale présente des difficultés indues et injustes pour n'importe quelle classe de la nation—aucune mesure fiscale dans le monde entier ne passe par les voies législatives sans être modifiée, et il est intéressant de noter que les oppositionnels ont cité 110 exemples de remaniements fiscaux faciles dans des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis ou de pays européens où la législation fiscale est tout aussi compliquée—à ce moment, agissons dès que possible afin d'introduire les modifications voulues. Comme je l'ai dit, aucun projet de loi sur l'impôt n'a jamais été adopté sans modifications, et encore moins sans modifications importantes, et les critiques de l'opposition le savent pertinemment bien. La législation existante a été modifiée chaque année. Les règlements ont été modifiés. L'opposition le sait et essaie néanmoins de répandre l'idée que l'ensemble de la législation proposée est défectueux, à moins que le gouvernement ne propose un ensemble qui ne nécessiterait ni modification, ni amendement. Le gouvernement fait preuve de sagesse et de bonne politique en matière fiscale lorsqu'il consent à modifier et à adapter la loi aux besoins de la population.

Notre objectif est sans doute d'instaurer la justice sociale, mais le système fiscal doit également encourager le développement économique du pays. Aucun d'entre nous ne saurait en conscience voter contre des dispositions comme les exemptions personnelles qui passent de \$1,000 à \$1,500 pour les contribuables célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les contribuables mariés. Nous espérons, en fait, qu'on augmentera ces montants qui ne sont pas, d'après nous, définitifs. Il en va de même pour les frais de garde des enfants qui sont déductibles jusqu'à concurrence de \$500 par enfant âgé de moins de 14 ans et d'un maximum de \$2,000 par famille. On ne saurait non plus s'opposer à la déduction d'un montant de 3 p. 100 du revenu de l'employé jusqu'à concurrence de \$150 par an, pour les dépenses afférentes à un emploi sans besoin de produire des reçus. De plus, tous les contribuables mariés dont le salaire constitue la seule source de revenu, paie-